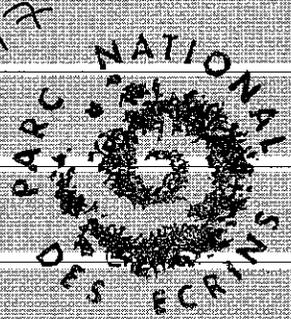




Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HPVG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES/CAF/Groupement pastorale de Vallouise	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
26/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge des Ecrins	3			<p>REPORT le 28/07/2017</p> 
26/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du Glacier Blanc	4			
26/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du Pelvoux	3			
26/07/17	Pré de Mme Carles	Refuge du Sélé	1			
26/07/17	PK Entraigues	Refuge des Bans et cabane de la Jas la croix	4			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 443 / 2017

Suivi par : Annick MARTINET

à Gap, le 20/07/2017

Le Directeur,

Le Directeur,


Pierre COMMENVILLE